

La politique qu'il cherche à faire adopter n'est nullement régionale. Ses avantages se feraient sentir de Halifax à Sarnia et même jusqu'à Manitoba. De plus, elle devrait assurément renforcer la loyauté de la population en assurant le plein emploi à tous. À son avis, pour satisfaire la population aux termes de notre constitution, il faut protéger le secteur manufacturier. Le peuple du pays ne doit pas souffrir des conditions plus favorables accordées aux manufacturiers américains. Il n'y a qu'une ligne de conduite à suivre. Selon lui, on ne peut avoir une politique à la Chambre et une autre à l'extérieur de celle-ci. Il répète qu'il tient à cette politique, qui non seulement va attirer une main d'œuvre spécialisée au pays, mais va lui assurer du travail.

Il veut un marché national pour notre peuple. Un marché national assure un meilleur rendement et beaucoup d'emplois à la population. Il faut encourager nos investisseurs et toutes les industries manufacturières pour qu'elles puissent réussir à concurrencer celles des États-Unis. Secondé par **M. WORKMAN**, il propose ensuite l'établissement d'un comité spécial pour étudier la question.

L'hon. sir FRANCIS HINCKS déclare que le Gouvernement ne contestera pas la proposition parce qu'elle permettra de recueillir beaucoup d'informations précieuses; toutefois, il ne veut pas qu'on laisse entendre que les intérêts manufacturiers du pays sont dans une situation difficile, parce que c'est tout à fait le contraire.

M. FERGUSON regrette que le ministre des Finances ait laissé un simple député soulever la question. Il aurait préféré que le Gouvernement annonce qu'il était disposé à prendre des mesures de protection, non seulement des intérêts manufacturiers, mais aussi des intérêts agricoles. Il espère que la politique rejetée à la dernière session, quand certains droits de douane imposés entre autres sur la farine ont été annulés, sera rediscutée pour garantir une protection équitable des intérêts agricoles.

L'hon. M. HOLTON n'aime pas que l'un des pères du Gouvernement responsable laisse à un comité spécial le soin d'élaborer une politique gouvernementale.

L'hon. sir FRANCIS HINCKS ne voit pas où la proposition prévoit l'élaboration d'une politique gouvernementale.

L'hon. M. HOLTON a très bien compris la proposition et il est heureux qu'elle ait été formulée avec autant d'éloquence par son ami, l'honorable député de Hamilton (M. Magill), mais il estime que l'honorable ministre des Finances (l'hon. sir Francis Hincks) n'agit pas conformément à ce qu'il a déjà déclaré. En effet, il a fait allusion aux propos tenus peu avant par le Secrétaire d'État pour les Provinces (l'hon. M. Howe), se demandant comment il pouvait siéger à côté de ses collègues sans les contaminer.

L'hon. M. HOWE est surpris que le député de Châteauguay (l'hon. M. Holton) prenne la parole pour s'attaquer à lui. S'il produisait une célèbre déclaration sur l'annexion que certains

Montréalais ont signée pour demander que l'autorité britannique cesse de s'exercer sur notre pays, on pourrait constater que la signature de M. Holton y apparaît. Il aimerait aussi profiter de l'occasion pour s'adresser à l'honorable député de Lambton (l'hon. M. Mackenzie). Depuis deux ou trois ans, ce dernier a jugé utile de lui faire la leçon sur la loyauté et le respect dûs au drapeau britannique et, l'hiver dernier, quand il (l'hon. M. Howe) était retenu au lit par la maladie, l'hon. M. Mackenzie a eu le mauvais goût et le culot de déclarer qu'il avait manqué de respect et avait cherché à déshonorer le drapeau britannique dans une partie de la Puissance. Il n'hésite pas à dire qu'il s'agit là d'un mensonge, mais qu'il retirerait ses paroles si elles étaient antiparlementaires.

Il défie l'honorable député de relever dans ses états de service des trente dernières années un seul manquement à la loyauté. Quiconque a prétendu qu'il était malhonnête est un diffamateur et un menteur. Il lit un extrait d'un discours qu'il a prononcé en 1861 devant un groupe d'Anglais de Southampton, dans lequel il a tenu les propos suivants :

« À l'époque lointaine des persécutions, quatre frères portant mon nom ont quitté les comtés du sud de l'Angleterre pour aller s'établir dans quatre des premiers États de la Nouvelle-Angleterre. Leurs milliers de descendants sont dispersés du Maine à la Californie. Mon père est le seul descendant de cette lignée qui, à la Révolution, se soit rangé du côté de l'Angleterre. Il est enterré au cimetière de l'église de Halifax. Je suis le seul fils à lui avoir survécu et, quoi que nous réserve l'avenir, je veux, quand je me rends à sa tombe, sentir que j'ai tout fait pour préserver le lien qu'il chérissait, pour que le drapeau britannique flotte sur le sol où il repose. »

Il pourrait lire beaucoup d'autres passages semblables pour prouver qu'il s'est toujours porté à la défense de l'autorité britannique. Il rappelle ce qu'il a fait en 1839 quand la milice du Maine a été mobilisée pour envahir la Province de Nouveau-Brunswick. À l'époque, il était député dans cette province et chef d'une puissante opposition à l'assemblée législative. Les lois de la milice étaient échues et le Gouvernement était impuissant. Sir Colin Campbell, qui dirigeait alors le Gouvernement, ne pouvait pas obtenir un shilling du Trésor pour la défense du drapeau anglais. Il (l'hon. M. Howe) a donc traversé le parquet de l'assemblée et offert ses services et ceux de son parti au chef du Gouvernement. Un comité a été formé et, avant la nuit, les résolutions prises mettaient 100,000 hommes à la disposition du Gouvernement pour défendre la province.

Il aimerait demander à l'honorable député, qui veut savoir comment ses collègues du Gouvernement peuvent siéger à côté de lui sans être contaminés, comment il peut côtoyer, sans peur de la contagion, le député de Châteauguay (l'hon. M. Holton), annexionniste à tous crins qui a été pris sur le fait.

Pour ce qui est de son pamphlet, qui lui a attiré de virulentes critiques, il est prêt à en produire copie à la Chambre au moment